

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERES & SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE (Code ISIN : FR0013149952)

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion

➤ Objectifs et politique d'investissement.

■ Le FCP a pour objectif de réaliser une performance significative sur un horizon minimum de placement recommandé de trois ans, par une allocation discrétionnaire du portefeuille entre plusieurs classes d'actifs.

Le fonds est un FCP nourricier du fonds SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE. **A ce titre, l'actif du FCP ERES & SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE est investi en permanence à 90% ou plus de ses actifs en parts dudit fonds maître « SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE » part I et à titre accessoire en liquidités.** La performance du fonds pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'orientation du fonds maître SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE est la suivante :

Les deux principaux moteurs de performance attendus sont : (1) Une stratégie « actions », exposant entre 0% et 50% de l'actif net aux actifs suivants : actions internationales de toutes capitalisations, OPCVM offrant une exposition aux marchés d'actions internationaux y compris émergents, instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré permettant une exposition ou une couverture à différents secteurs, zones géographiques ou tailles de capitalisation. (2) Une stratégie « rendement obligataire », exposant entre 0% et 100% de l'actif net aux actifs suivants : OPCVM offrant une exposition aux obligations y compris spéculatives, obligations et autres titres de créances internationales d'émetteurs publics ou privés, instruments dérivés à sous-jacents obligataires listés sur les marchés réglementés internationaux. L'exposition aux actifs obligataires spéculatifs (high yield) peut atteindre à 60% de l'actif net. Dans ce cadre, l'équipe de gestion met en œuvre sa propre analyse crédit et ne recourt pas exclusivement aux agences de notation pour évaluer le risque crédit des émetteurs. Le processus de sélection des actions et obligations intègre des critères extra financiers afin de privilégier les sociétés dont les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) traduisent la recherche d'une croissance durable.

A ces deux stratégies principales s'ajoutent deux autres stratégies complémentaires : (1) Une stratégie « diversification », exposant entre 0% et 40% de l'actif net à des OPCVM mettant en œuvre des stratégies de performance absolue avec une faible corrélation aux indices de marché. (2) Une stratégie « matières premières », exposant entre 0% et 20% de l'actif net à des OPCVM offrant une exposition à des indices de contrats à terme sur matières premières (« Trackers » ou « ETF » notamment).

Enfin, l'actif net peut être exposé entre 0% et 100% aux actifs monétaires suivants : OPCVM monétaires, bons de trésorerie d'émetteurs publics et CDN, et jusqu'à 50% à un risque de change. L'exposition globale aux marchés émergents est limitée à 50% de l'actif net et le FCP n'offre pas d'exposition directe à des véhicules de titrisation. Le FCP ne peut être surexposé aux classes d'actifs susmentionnées.

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès de notre centralisateur. Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés chaque jour auprès de CACEIS Bank dans les conditions prévues par ce dernier, à charge pour celui-ci de transmettre ces informations à la société de gestion chaque jour avant 10H00 à l'exception des jours fériés légaux en France. Les ordres reçus chaque jour sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Date de règlement/livraison J+3.

■ Les sommes distribuables sont réinvesties dans le fonds.

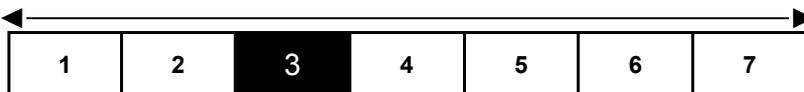
■ Durée de placement recommandée : 3 années minimum.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

➤ Profil de risque et de rendement.

A risque plus faible,
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus élevé



■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement

■ La catégorie 3 s'explique par l'exposition variable et discrétionnaire, du FCP aux classes d'actifs sus-mentionnées. Le nourricier a un profil de rendement risque identique à celui de l'OPC maître.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

■ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ **Risque de crédit :** Le fonds maître peut détenir indirectement à travers ses investissements en OPC des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

■ **Risque de liquidité :** Le fonds maître peut investir indirectement à travers ses investissements en OPC sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

Les autres risques ainsi que les modalités de souscription rachat du fonds maître et du nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

➤ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3%*
Frais de sortie	0%*

* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. Dans certains cas vous payez moins, vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier habituel.

Frais prélevés sur le fonds sur une année

Frais courants	2,56%*
----------------	--------

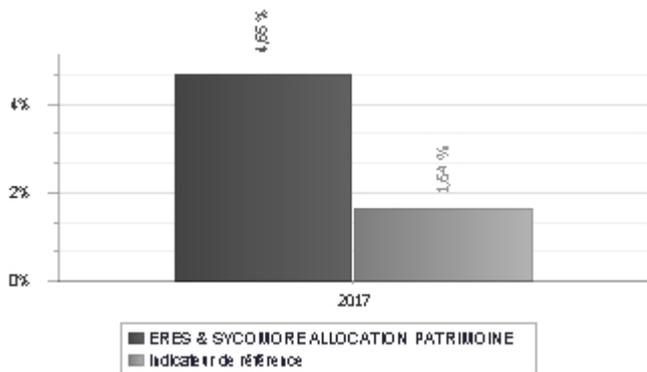
* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 2017. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du prospectus du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

➤ Performances passées.



L'indicateur de référence est présenté coupons et/ou dividendes réinvestis.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Les performances passées calculées en euro ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERES & SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE libellé en euro a été créé le 01/06/2016.

➤ Informations pratiques.

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank .
- Cette catégorie de parts est tous souscripteurs.
- Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCP sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande. Ces documents sont disponibles uniquement en français. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE (I) sont disponibles sur simple demande auprès de SYCOMORE AM.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour. Elle est publiée sur le site internet de la société de gestion : www.eres-gestion.com.
- Le présent OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (définition disponible dans le prospectus)
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.eres-gestion.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCP pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'AMF

Eres gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/02/2018.